

mines de charbon. Si j'en parle c'est parce qu'il me semble que la chose mérite d'être essayée. Nous savons que, à l'heure actuelle, une grande partie du Canada dépend largement des Etats-Unis pour son approvisionnement de charbon. Nous savons aussi que l'Ouest possède une quantité presque illimitée de houille. La difficulté réside dans la cherté du transport. Or, le chemin de fer national est la propriété du peuple et l'Etat s'en est porté acquéreur simplement pour la commodité du public. N'est-il pas raisonnable de dire que si ce chemin de fer devait transporter le charbon de l'Ouest même à perte, afin de suffire, à l'avenir, aux besoins des habitants de cette partie du pays, ce ne serait pas une bonne chose de ne plus dépendre des Etats-Unis pour notre approvisionnement, alors même que la différence serait ajoutée à la dette nationale? Je ne vois pas pourquoi on continuerait d'agir comme nous le faisons aujourd'hui, c'est-à-dire de payer aux Etats-Unis des prix exorbitants pour du charbon que nous pouvons trouver dans l'Ouest en quantité illimitée. Puisque nous pouvons amener ce charbon avec nos chemins de fer nationaux, je ne vois pas pourquoi ces chemins de fer, au lieu d'annoncer un excédent de 20 millions, ne se contenteraient pas de dire: Nous n'avons pas d'excédent, mais nous avons approvisionné le Canada en charbon, chose aussi essentielle que le pain ou la lumière, et aujourd'hui nos gens ne dépendent plus des Etats-Unis. J'estime, messieurs, que la chose mérite d'être étudiée, si nous voulons régler les difficultés dont nous avons à souffrir à ce sujet en ce moment.

Je dirai maintenant quelques mots du projet de canalisation du Saint-Laurent. C'est une question qui a été souvent débattue et qui, tous les jours, prend de plus en plus d'importance aux yeux du public. C'est maintenant un fait établi, je pense, que l'entreprise est du domaine purement national. C'est un sujet à débattre entre le gouvernement fédéral canadien et le gouvernement fédéral des Etats-Unis. La question de force hydraulique passe après celle de la navigation. Il n'y a pas de doute qu'une grande voie fluviale allant du golfe du Saint-Laurent à la tête des grands lacs diminuerait considérablement les frais de transport et profiterait beaucoup aux gens habitant le long de ce cours d'eau. Là encore il s'agit de la réduction du prix de l'existence. Bien que je n'aie rien à dire contre les bienfaits que pourrait amener la canalisation du Saint-Laurent, on sait néanmoins ce que cette entreprise signifierait. Dans tous les cas on devrait le savoir avant de se lancer dans une dépense formidable, chose qui amène toujours la misère après elle. Tout ce que j'ai à dire à ce sujet,

L'hon. M. PARDEE.

c'est qu'avant d'entreprendre quoi que ce soit, peu importe les avantages qu'on doive en retirer, la question doit être examinée minutieusement à tous les points de vue; il faut savoir où on va et où cela doit aboutir. Je maintiens qu'aucun gouvernement ne doit entreprendre et n'entreprendra la chose avant de savoir exactement ce que l'entreprise doit coûter.

Je suis vraiment heureux d'apprendre que le gouvernement va instituer une commission pour examiner les affaires de la Home Bank. Cette faillite a été peut-être un des plus grands scandales que nous ayons jamais eus au pays. Peut-on imaginer, messieurs, que quelques individus ont pu recueillir des millions et des millions de piastres en dépôt, vendre des centaines et des milliers d'actions, empocher l'argent, et sans aucune restriction, le placer non dans de légitimes opérations de banque, mais dans des spéculations pour leur bénéfice personnel. Je dis que si la loi laisse exploiter de la sorte des centaines et des milliers de gens, il est urgent que le gouvernement et l'Association des banquiers se réunissent et rédigent une nouvelle loi assez sévère, même si cette loi doit restreindre les opérations des autres banques, pour empêcher qu'une bande de spéculateurs puisse se coaliser et voler encore une fois le public de la sorte. Quand on pense que le passif va être de \$7,000,000 et plus, que des milliers d'actionnaires vont être appelés à verser la somme qu'ils ont garantie, et que des milliers de déposants auront perdu tout ce qu'ils possédaient, on doit admettre qu'il est temps d'agir. Je me suis laissé dire—je ne sais si la source de mes renseignements est bonne ou non, mais je crois fermement qu'elle est bonne—que pas plus de deux mois avant la fermeture de la banque...

L'honorable M. POPE: Deux jours.

L'honorable M. PARDEE: ... les directeurs ont adressé à leurs agents dans différentes parties du pays des instructions, leur disant de recueillir tous les dépôts qu'ils pourraient et qu'on leur verserait une commission supplémentaire sur les sommes ainsi encaissées. Certes, je ne suis pas partisan d'un Parlement trop tutélaire—il l'est déjà—mais devant des agissements de la sorte, je dis que lorsqu'un gouvernement prend sous son égide une institution et lui accorde l'autorisation de faire des opérations commerciales, laquelle autorisation permet à la société de recueillir des dépôts d'argent et de faire des versements à même ces dépôts, tout le monde est sous l'impression que les opérations seront faites honnêtement. Or quand on voit cette pro-